

## Pour vous

### Dirigeant d'un commerce

situé dans un **Quartier Prioritaire**  
de la **Politique de la Ville** :

## UNE AIDE À L'EMBAUCHE DÉDIÉE

depuis le 01/03/2020



### De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une **aide à l'embauche** à destination des commerces de Proximité au sein des **Quartiers Prioritaires de la Ville** à savoir :

- Calvaire Saint Pierre - Caen
- Pierre Heuzé - Caen
- Chemin Vert - Caen
- Les Belles Portes / Val Ouest / Grand Parc / Grande Delle - Hérouville Saint-clair
- Grâce-de-Dieu - Caen
- Colombelles centre
- Guérinière - Caen

Cette aide équivaut à **5 291 € par emploi créé** versée à l'issue de la période d'essai du contrat.



## Quels sont les contrats et les entreprises éligibles ?

- Toute embauche en **CDI en équivalent temps plein**.
- Sont éligibles toutes les **TPE-PME-PMI** localisées dans les **QPV** listés ci-dessus.
- Sont exclues de ce dispositif les intermédiaires, financiers, les sociétés d'assurances, les agences d'intérim, les entreprises du secteur de la grande distribution et les micro-entreprises.

## Pourquoi cette aide existe ?

Afin de **soutenir la création d'emplois**, CARREFOUR a signé une convention de revitalisation nationale déployée dans le Calvados en juin 2020.

Aux termes de cette convention, **CARREFOUR, assisté de son conseil, ALIXIO REVITALIA, s'engage à contribuer, en collaboration avec CALMEC, à la création et au développement d'activités générant de nouveaux emplois** dans le département du Calvados.

## Quelle est la procédure pour obtenir cette subvention ?

- 1 | **Contactez CALMEC** qui vérifiera votre éligibilité selon votre adresse via le site <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-qp-polville> et l'embauche envisagée.
- 2 | Remplir la fiche « candidat bénéficiaire ».
- 3 | Faire valider l'octroi de la subvention auprès du comité d'agrément : **cette action est réalisée par CALMEC**.
- 4 | **Signer la charte d'engagement** indiquant le début du contrat.
- 5 | **Fournir un justificatif de la fin de période d'essai du contrat** à CALMEC à [s.laly@calmec.fr](mailto:s.laly@calmec.fr). Une attestation sera fournie par CALMEC. Remplir l'attestation sur l'honneur pour justifier de la fin de la période d'essai et la renvoyer par mail.

## Qui contacter ?

**Caen la Mer Emploi & Compétences (CALMEC)**  
est votre interlocuteur unique, garant de la bonne application de cette aide  
(éligibilité, suivi administratif...)

Vous pouvez nous joindre au **02 31 39 39 00**  
ou par mail à [s.laly@calmec.fr](mailto:s.laly@calmec.fr)

